

Mercredi 15 juin 2011



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 63
ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} DRIEDGER

(N° 208) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière (civières motorisées)/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act (Power-Assisted Stretchers)*

M^{me} ROWAT

(N° 211) — *Loi sur l'accès aux défibrillateurs/The Defibrillator Access Act*

M^{me} DRIEDGER

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (plafonnement des frais administratifs)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Capping Administrative Costs)*

PÉTITIONS

M. BOROTSIK

M^{me} MITCHELSON

M. BRIESE

M. GOERTZEN

M. PEDERSEN

M. MAGUIRE

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(2 h 34 min)

Motion d'adhésion

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 13) — *Loi visant la réussite scolaire (modification de diverses dispositions législatives)/The Preparing Students for Success Act (Various Acts Amended)*
(amendé — comité)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance (contrôle de certains médicaments couverts et modifications diverses)/The Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act (Prescription Drug Monitoring and Miscellaneous Amendments)*

M^{me} la *ministre* HOWARD

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'arbitrage relatif aux pompiers et aux travailleurs paramédicaux/The Firefighters and Paramedics Arbitration Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les coopératives/The Cooperatives Amendment Act*

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 20) — *Loi sur l'accès du public aux défibrillateurs/The Defibrillator Public Access Act*

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 21) — *Loi sur la Journée de sensibilisation aux dons d'organes et de tissus/The Organ and Tissue Donation Awareness Day Act*

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 23) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*

M. le ministre BJORNSON

(N^o 24) — *Loi sur le financement de l'innovation/The Innovation Funding Act*

M^{me} la ministre SELBY

(N^o 26) — *Loi sur l'Université de Saint-Boniface/The Université de Saint-Boniface Act*

M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (obligation de faire rapport des cas d'intimidation et des préjudices subis)/The Public Schools Amendment Act (Reporting Bullying and Other Harm)*

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 30) — *Loi modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act*

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 32) — *Loi sur les services essentiels (soins de santé) et modifications connexes/The Essential Services (Health Care) and Related Amendments Act*
(amendé — comité)

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 33) — *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension/The Pension Benefits Amendment Act*

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 34) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption s'appliquant au personnel du bureau du commissaire aux incendies)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re OFC Personnel)*

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats de téléphonie cellulaire)/The Consumer Protection Amendment Act (Cell Phone Contracts)*

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 36) — *Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes et modifications concernant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale/The Adult Abuse Registry Act and Amendments to The Vulnerable Persons Living with a Mental Disability Act*

M. le *ministre* SWAN

(N° 37) — *Loi modifiant le Code de la route (exigences en matière de rapports d'accident)/The Highway Traffic Amendment Act (Accident Reporting Requirements)*

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (responsabilisation et transparence)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Accountability and Transparency)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 39) — *Loi sur la protection des familles en deuil (modification de diverses dispositions législatives)/The Grieving Families Protection Act (Various Acts Amended)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 40) — *Loi sur les condominiums et modifications législatives en matière de conversion en condominium/The Condominium Act and Amendments Respecting Condominium Conversions (Various Acts Amended)*

(amendé — comité)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 41) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act*
(amendé — comité)

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 42) — *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels/The Caregiver Recognition Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 43) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*
(amendé — comité)

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 50) — *Loi sur la viabilité de la ceinture nickélifère de Thompson/The Thompson Nickel Belt Sustainability Act*

(amendé — comité)

**QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS —
ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE**

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE — QUATRIÈME SESSION

QUESTIONS ÉCRITES

M. PEDERSEN

17. Lorsqu'on choisira le tracé de la ligne de transport Bipole III, obtiendra-t-on les emprises nécessaires en proposant aux propriétaires fonciers qui sont des particuliers des servitudes ou en achetant leurs biens-fonds? De quelle façon la valeur de ces biens-fonds sera-t-elle déterminée?
18. Hydro-Manitoba a annoncé publiquement qu'elle ne peut pas utiliser l'expropriation comme mesure d'acquisition d'emprises. Le gouvernement du Manitoba expropriera-t-il les biens-fonds privés au nom d'Hydro-Manitoba en vue de la construction de Bipole III si les propriétaires ne parviennent pas à une entente acceptable avec Hydro-Manitoba?
19. Quelle sera la distance minimale entre Bipole III et les résidences, les cours et les fermes d'élevage?
20. Quels sont les critères d'Hydro-Manitoba pour déterminer les effets de Bipole III sur les animaux d'élevage?
21. Quels sont les effets sur les services de téléphonie cellulaire, les systèmes de positionnement global (GPS) et l'équipement électronique qui sont à proximité de Bipole III?

FEUILLETON DES AVIS

**AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES
ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

PROPOSITION

M. REID — Augmentation continue des foyers de soins personnels et des services de longue durée

20. Attendu :

que les services de santé au Manitoba ont été considérablement réduits au cours des années 1990, alors que l'actuel leader de l'opposition officielle était conseiller en chef pour le gouvernement provincial progressiste-conservateur de l'époque;

qu'entre autres, plus de 1 000 postes d'infirmières ont été abolis, de nouveaux frais ont été imposés aux prestataires de soins à domicile et que le gouvernement a tenté sans succès de privatiser les services de soins à domicile;

que l'actuel gouvernement provincial du Manitoba a fait des soins de santé une priorité depuis 1999, notamment en accroissant l'aide et les types de services offerts aux personnes âgées;

que le gouvernement provincial s'est efforcé d'améliorer les soins de longue durée offerts aux personnes âgées, notamment en ajoutant 930 places en foyer de soins personnels et dans des logements avec services de soutien partout au Manitoba depuis 1999, en permettant à des milliers de Manitobains de plus d'accéder à des soins à domicile et en offrant de l'aide supplémentaire à des milliers de personnes âgées qui vivent en communauté afin qu'elles puissent demeurer chez elles en sécurité et qu'elles disposent des soins dont elles ont besoin;

que le gouvernement provincial a récemment annoncé sa nouvelle stratégie en matière de soins de longue durée, laquelle s'appuie sur ces réussites et permet d'offrir de meilleurs soins à domicile, davantage d'aide à la réhabilitation ainsi qu'un fonds alloué aux travaux de construction de 200 millions de dollars qui permettra d'ajouter des centaines de lits en foyer de soins personnels dans la province;

que cette nouvelle stratégie et l'ajout de nouveaux lits seraient remis en question par l'adoption des plans des Conservateurs annoncés par le leader de l'opposition officielle visant à limiter les dépenses en santé au niveau du taux de croissance économique, ce qui signifierait une réduction du budget de la santé de plus de 750 millions de dollars cette année uniquement,

il est proposé :

que l'Assemblée législative félicite le gouvernement provincial pour son projet ambitieux visant à améliorer les soins de longue durée pour tous les Manitobains;

que l'Assemblée reconnaisse qu'il est nécessaire d'offrir davantage de soins de santé de longue durée à Transcona comme ailleurs dans la province.